



## Commission indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)

A la demande du président de la République et du secrétaire d'Etat chargé de la famille et de la protection de l'enfance, la commission a pour objectifs de :

- Accompagner la mise en œuvre concrète des annonces faites par le président de la république le 23 janvier 2021,
- Organiser un dispositif d'accompagnement de la parole des victimes permettant une orientation et un appui en lien avec les structures concernées,
- Mener des travaux approfondis sur la formation des professionnels, des enquêtes de victimation et les recherches notamment épidémiologiques, et les programmes de prévention dans tous les espaces fréquentés par les enfants, sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, organiser le repérage.

L'enjeu du recueil de **la parole des victimes** est transversal et guide l'ensemble des travaux de la commission. Le rapport final et les recommandations qui seront formulées doivent s'appuyer notamment sur l'analyse qui sera faite de l'ensemble des témoignages.

Le postulat des deux présidents de la commission, Nathalie Mathieu et Edouard Durand, est que dans le mouvement contemporain dit de « libération de la parole », les personnes adultes qui révèlent les violences sexuelles qu'elles ont subies dans leur enfance le font d'abord pour **mieux protéger les enfants aujourd'hui** (et de demain). Le recueil de la parole des victimes et **les travaux** que la commission va mener s'inscrivent donc dans un objectif de politique publique.

Recueillir la parole de personnes victimes de violences graves impose aussi d'être en capacité de proposer à ces personnes un **accompagnement** (santé, social, justice) en fonction des besoins qui seront exprimés et/ou repérés.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, les deux présidents de la commission, souhaitent :

### 1- A court terme :

- Organiser le recueil de la parole des victimes par la mise en œuvre d'un numéro d'appel, l'écoute de victimes par la commission et/ou par les permanents de la commission (séminaires en région) et leur proposer de répondre au questionnaire élaboré par la commission pour l'analyse de leur parcours et des mécanismes à l'œuvre ;
- Créer un annuaire par départements recensant les offres de soin, d'accompagnement social et juridique ;
- Etablir un recensement des bonnes pratiques pour les diffuser (pratiques procédurales, audition des enfants, espaces de parole dans les lieux fréquentés par les enfants à commencer par l'école, prise en charge des agresseurs majeurs et mineurs) ;



- Créer les conditions permettant aux professionnels travaillant avec les enfants de susciter la révélation de violences sexuelles et les accompagner pour le repérage et le signalement ;
- Mettre en œuvre des dispositifs spécifiques pour les enfants handicapés en lien avec les institutions spécialisées ;
- Emettre des avis pour renforcer la protection des enfants victimes de violences sexuelles.

## **2- A moyen terme :**

- Evaluer les politiques publiques notamment par le recueil de données et la création d'indicateurs périodiques (annuels) à destination des administrations concernées (intérieur, justice, éducation nationale, santé) ;
- Evaluer et diffuser des outils à destination des professionnels en contact avec les enfants,
- Recenser l'offre de soins spécialisés en psycho-traumatisme et favoriser leur mise à disposition sur l'ensemble du territoire ;
- Recenser les modalités de prise en charge des agresseurs majeurs et mineurs ;
- Évaluer et renforcer les contenus de formation de tous les professionnels travaillant avec les enfants ;
- Recensement et synthèse des recherches déjà menées sur le sujet et analyse comparée des situations et dispositifs étrangers (Europe, Canada et Etats-Unis).

## **3- Sur le long terme :**

- Analyser les récits des victimes (réponses aux questionnaires) pour mettre en évidence les mécanismes à l'œuvre et faire des préconisations pour les politiques publiques et les pratiques professionnelles,
- Mettre en œuvre un programme de recherches notamment épidémiologiques en s'appuyant sur les données existantes pour augmenter et diffuser les connaissances sur les violences sexuelles faites aux enfants,
- Etablir un rapport comportant des mesures concrètes pour renforcer la culture de la protection dans les politiques publiques : prévention, repérage, accompagnement des victimes.



## Organisation de la commission (lignes directrices)

La commission doit être composée de membres ayant une expérience du travail avec les enfants ainsi que de personnes pouvant nourrir la réflexion sur les enjeux de société (sociologie, anthropologie, histoire). Il convient également d'associer des personnes engagées dans des associations.

Elle doit s'appuyer sur une **équipe de permanents** aux compétences complémentaires (secrétaire général, rapporteurs, chargés de communication...).

La commission doit se doter d'un **site Internet** permettant de faire connaître son activité et ses projets. Une **lettre trimestrielle ou semestrielle** doit être diffusée pour signaler les avancées des travaux et proposer des indicateurs sur les violences sexuelles et notamment l'inceste.

La commission devra procéder à des **déplacements** sur l'ensemble du territoire incluant l'Outre-mer.

## Planification du travail de la commission

Les travaux de la commission seront organisés en **5 sous-commissions thématiques** :

- 1 Pratiques professionnelles protectrices
- 2 Soins et accompagnement de l'enfant (et de la famille)
- 3 Justice-police
- 4 Recherche
- 5 Enjeux de société

Pour répondre à l'objectif central de la commission de recueillir la parole des victimes, un **séminaire avec des victimes** sera organisé en régions (Outre-mer inclus) tous les mois. Dirigés par les co-présidents, préparés avec les membres qualifiés associés ces séminaires permettront la rencontre avec des victimes (le cas échéant des associations) qui souhaitent prendre la parole. Ces séminaires ne se substituent pas aux moyens qui seront créés pour le recueil de la parole des victimes à plus grande échelle, ils complètent ce processus.

Selon les contraintes sanitaires les réunions de commission plénière et des sous-commissions se dérouleront sur une journée ou une demi-journée si la visio-conférence s'impose.

L'avancée des travaux se fera par cycles de 4 semaines :

- Semaine 1 : réunion des sous-commissions 1 et 2 (lundi et mardi)
- Semaine 2 : réunion des sous-commissions 3 et 4
- Semaine 3 : réunion des sous-commissions 5
- Semaine 4 : séminaire avec les victimes (lundi) et réunion plénière (mardi)

## Objectifs du travail par sous-commission



Ces objectifs correspondent aux priorités définies par les co-présidents. Au cours des réunions plénières et des travaux en sous-commissions, des objectifs complémentaires pourront être définis.

Dans un premier temps les sous-commissions se réuniront sans participants extérieurs. Des experts et/ou témoins ou associations pourront ensuite contribuer aux travaux des sous-commissions.

#### - **Pratiques professionnelles protectrices**

Création des outils (documents vidéo, livrets pédagogiques) à usage des professionnels travaillant avec les enfants pour l'organisation de séances par groupes d'enfants ou individuelles permettant de susciter un dialogue avec les enfants et le cas échéant la révélation de violences.

Création d'outils méthodologiques d'évaluation permettant le repérage des situations d'inceste à destination notamment des professionnels de santé et des travailleurs sociaux.

Etat des lieux des enseignements (formations initiale et continue) sur les besoins fondamentaux des enfants et sur les violences sexuelles, inceste notamment, dans la formation des professionnels concernés (Education nationale, santé, justice, intérieur, travail social).

Création de dispositifs pour soutenir les professionnels qui repèrent une situation de violences sexuelles ou d'inceste et qui sont en difficulté.

Membres pressentis : Sébastien Boueilh, Caroline Mignot, Patrick Poirret, Fabienne Quiriau, Marie Rabatel, Ernestine Ronai

#### - **Soins et accompagnement**

Les soins préconisés en matière de psychotraumatisme (individuels et familiaux)

Création des annuaires départementaux recensant l'offre de soins et les lieux d'écoute (groupes de parole, groupes d'entraide...)

L'accès aux soins des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

L'accès aux soins des enfants porteurs de handicap

Les soins tout au long de la vie

Accompagnement social des victimes et de leur famille

Prise en charge des agresseurs

Inspections (IGAS) dans les institutions concernées sur l'offre et l'organisation des soins, particulièrement les soins en psychotraumatisme.

Membres pressentis : Marie-Françoise Bellée Van Tong, Carine Durrieu-Diebolt, Angélique Mouly, Karen Sadlier, Muriel Salmona

#### - **Justice – police**

Participation à la consultation gouvernementale sur la réforme du droit pénal

Etat des lieux et recensement des bonnes pratiques sur les protocoles d'audition des enfants victimes

Etat des lieux et recensement des bonnes pratiques sur l'accompagnement des enfants victimes dans les procédures pénales

Indicateurs statistiques sur le traitement pénal des plaintes et signalement pour inceste/violences sexuelles (intérieur, justice)



Commission sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Indicateurs sur le traitement civil (affaires familiales, assistance éducative) des signalements pour inceste/violences sexuelles

Travail avec l'HAS sur la définition de bonnes pratiques sur le repérage et le signalement (notamment par le corps médical)

Question des agresseurs et des programmes de soin et de contrôle

Membres pressentis : Isabelle Aubry, Véronique Béchu, Nicolas Bonnal, Jean-Michel Breton, Linda Tromeleue

#### - **Recherche**

Analyse des questionnaires et des témoignages recueillis lors des séminaires

Synthèse des travaux (nationaux et internationaux) existants

Programmes de recherche (hôpital, ASE, sport/mouvements de jeunesse)

Analyse comparée des modes de traitement des situations d'inceste/violences sexuelles

Membres pressentis : Anne-Claude Ambroise-Rendu, Guillaume Bronsard, Alice Debauche, Arnaud Gallais, Marie-Bénédicte Maizy, Caroline Rey-Salmon

#### - **Enjeux de société**

Recueil de la parole des victimes (consultation nationale, questionnaire, séminaires en région)

Reconnaissance par la société et mécanismes de déni

Représentations sociales sur les agresseurs

Intégration de l'approche par pair-aidance et du savoir expérientiel

Analyse du phénomène de la libération de la parole

Membres pressentis : Laurent Boyet, Dorothée Dussy, Nathalie Moreau, Jean-Paul Mugnier, Eva Thomas